

Prix du développement durable de la Province de Namur

Prix du public - règlement

Dans le cadre de la troisième édition de son prix du développement durable, la Province de Namur a décidé de mettre sur pied un prix du public.

Sont éligibles à ce prix du public les candidats en lice pour le prix du développement durable de la Province de Namur, le choix du public n'interférant toutefois pas dans la désignation du lauréat du prix du développement durable de la Province de Namur, qui, lui, est du seul ressort du jury spécialement constitué à cette fin.

Ledit prix du public est attribué en fonction des résultats d'un vote internet, uniquement ouvert aux personnes majeures domiciliées en Belgique ou dans une région limitrophe. Les votes seront ouverts sur le site internet de la Province de Namur (www.province.namur.be).

Le votant est invité à donner sa voix au candidat qui lui semble intégrer au mieux les principes du développement durable.

Le vote multiple est exclu. La participation y est limitée à la validation d'un seul formulaire par personne et est strictement nominative, chaque votant étant identifié par ses nom, prénom(s), date de naissance, coordonnées et adresse IP.

Le candidat, qui au terme de l'opération (voir supra) aura réuni le plus de suffrages, se verra décerner le prix du public, qui lui sera attribué au cours de la cérémonie de remise du prix du développement durable de la province de Namur.

Une éventuelle égalité sera tranchée par le vote des membres du jury du prix du développement durable de la Province de Namur. En outre, le prix du public permettra à l'un des votants – quel que soit le candidat pour lequel il s'est prononcé – de remporter un repas pour deux au château de Namur – école d'application de l'école hôtelière provinciale.

En aucun cas, ce prix ne pourra faire l'objet d'un échange ou d'une contre-valeur en espèce.

Le gagnant sera désigné par tirage au sort au cours de la cérémonie et sera personnellement averti, par courrier, des modalités lui permettant d'obtenir la jouissance de son prix.

Les membres du jury du prix du développement durable de la Province de Namur, s'ils s'avèrent appelés à la cause, ne sont pas inclus dans le tirage au sort.